

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-308 du 5 Septembre 1983

chargeant le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 31 Août 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-305 du 27 Août 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République.

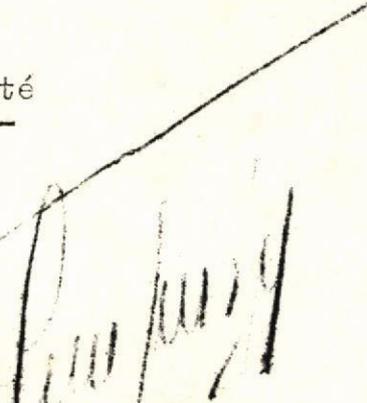
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 31 Août 1983, le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant la période de congé administratif du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1983

pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale Révo-
lutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MF-
MFEEP 6 autres Ministères 20 DPE-DIC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2
INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Cde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1
Préfets 6 JORPB 1.-